

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant prolongation de la suspension d'engagement du caporal-chef Gabriel RABAUD du CIS ALBAN Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 12 juin 2014, portant suspension d'engagement d'office du caporal-chef Gabriel RABAUD, du 02/02/14 au 18/07/14,

VU le certificat médical de prolongation, plaçant le caporal-chef Gabriel RABAUD en arrêt de maladie du 31/03/15 au 30/04/15,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE:

Article 1er: La suspension d'office d'engagement du caporal-chef Gabriel RABAUD, sapeur-pompier volontaire au centre de secours d'ALBAN, est prolongée, du 31 mars 2015 au 30 avril 2015.

Article 2: M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du : A Albi le: 1 5 M A I 2015

Le président du conseil d'administration du SDIS

Michel BENOIT